

N° 2024-16 Décision du Président

Convention de mise à disposition de matériel de musique de la communauté de communes de Haute-Tarentaise à la communauté de communes des Versants d'Aime

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention annexée à la présente décision relative à la mise à disposition de matériel de musique de la communauté de communes de Haute-Tarentaise à la communauté de communes des Versants d'Aime pour la période du 22 au 28 juin 2024.

ARTICLE 2 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 13 mai 2024

Yannick AMET

Président



CONVENTION

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

La Communauté de Communes des Versants d'Aime, sise 1002, avenue de Tarentaise – BP 60 – 73210 AIME-LA-PLAGNE, représentée par son président, Monsieur Lucien SPIGARELLI, dûment habilité, désignée ci-après par « Les Versants d'Aime ».

► **ARTICLE 1 – de matériel**

L'Ecole de musique de Haute Tarentaise met à disposition de l'utilisateur, le matériel suivant à titre gratuit pour la période du 22 au 28 juin.

4 micros HF (sans fils) Shure BLX24/SM58, d'une valeur de 340€/pièce.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Pour les Versants d'Aime

Monsieur Lucien Spigarelli

Président

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

